

Stratégie fret et logistique - Soutien des innovations dans la filière logistique

REGION ILE-DE-FRANCE

Présentation du dispositif

- Le soutien des innovations dans la filière logistique a pour objectif de soutenir l'émergence de solutions innovantes pour répondre aux enjeux d'une « Smart logistique », vecteur de développement économique et social.
- Peuvent bénéficier de ce dispositif, toute entreprise de toute taille et de tout statut.
- Les dépenses éligibles sont celles relatives aux études, ingénierie, travaux de recherche, équipements, investissements matériels et immatériels, communication, frais de personnel directement liés au projet financé.
- Le dispositif vise les projets qui peuvent exploiter les potentialités des nouvelles technologies en matière de :
 - réorganisation des chaînes logistiques favorisant la mutualisation et l'optimisation des flux pour l'entreprise et pour la collectivité,
 - développement d'un immobilier logistique adapté s'appuyant sur des entrepôts ou bâtiments connectés, mutualisés, à plus forte valeur ajoutée dans la chaîne logistique, sur l'utilisation de nouveaux procédés, sur la création de nouveaux lieux de traitement et de gestion des flux,
 - utilisation de nouveaux véhicules propres, autonomes et/ou connectés routiers, fluviaux, aériens ou ferroviaires pour réinventer des chaînes de livraison et faciliter l'intégration des activités logistiques dans le territoire,
 - développement des outils permettant d'améliorer la connaissance des flux de marchandises en Île-de-France (recueil de données, modélisation, simulation, etc.).
- Les innovations visées par ce dispositif s'entendent au niveau technologique comme organisationnel. Elles portent aussi bien sur la création de nouveaux outils que sur des outils, matériels ou processus déjà existants mais dont l'utilisation inventive permettra de renouveler les usages ou d'ouvrir à de nouveaux marchés au profit de systèmes logistiques plus efficaces et plus vertueux.
- Dans le cadre de la mesure "trouvez un stage", chaque bénéficiaire d'une subvention régionale doit s'engager à recruter au moins 1 stagiaire, pour 2 mois minimum, pendant la période de validation de la subvention.

Montant de l'aide

- L'aide prend la forme d'une subvention représentant jusqu'à 50% des dépenses éligibles hors TVA plafonnées à 500 000 €.

Informations pratiques

- Les porteurs de projet intéressés peuvent prendre contact avec les services de la Région pour établir un dossier de demande de subvention : directiondestransports@iledefrance.fr.

Organisme

REGION ILE-DE-FRANCE

- **Conseil régional d'Île-de-France**
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE